



Montpellier, le 4 juin 2026

Objet : postes PAS

Monsieur le Directeur académique,

Dans le cadre de l'examen du projet de loi « visant à renforcer le parcours inclusif des enfants à besoins éducatifs particuliers », les députés ont voté contre la généralisation des pôles d'appui à la scolarité (PAS).

Le ministre avait annoncé dans le cadre du budget 2026 la création de 1 000 PAS supplémentaires au détriment des postes d'enseignants en classe, des postes de remplaçants, des postes d'enseignants spécialisés prenant directement en charge les élèves, qui se rajoutent aux conséquences désastreuses de 3 256 suppressions de postes d'enseignants !

Dans notre département, cela s'est traduit par la création pour la rentrée 2026 de 24 PAS, dont 19 sur le budget du 1er degré et 5 sur le budget 2nd degré.

L'assemblée nationale a donc rejeté ces dispositifs dont nous demandons l'abandon et qui ne répondent en rien aux besoins des personnels et des élèves en situation de handicap bien au contraire.

Les PAS n'ont désormais plus aucune légitimité.

Nous vous demandons donc lors des prochaines opérations de carte scolaire du mois de juin d'abandonner la mise en place des PAS et, dans un contexte de suppression massive de postes d'enseignants par le gouvernement, d'utiliser les 24 postes dévolus à ces dispositifs dans notre département pour annuler des fermetures, ouvrir des classes, créer des postes de remplaçants ou d'enseignants spécialisés intervenant directement auprès des élèves en situation de handicap ou en difficulté.

Nous réaffirmons par ailleurs les revendications suivantes :

- l'abandon des PAS et des PIAL
- l'annulation des suppressions de postes et la création des postes nécessaires
- le maintien et le développement des établissements sociaux et médico-sociaux
- la création d'un statut de fonctionnaire pour les AESH pour un temps plein de 24h
- le recrutement d'AESH à hauteur des besoins.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire Monsieur le Directeur Académique en notre profond attachement au service public d'Education.

Sabine RAYNAUD, secrétaire départementale du SNUDI FO 34